



MARCHÉS PUBLICS :
LE DGD,
L'ÉTAPE QU'IL NE FAUT
PAS RATER !



CE DOCUMENT PEUT
DÉCIDER DE VOS DROITS...
OU DE LEUR PERTE !



LE CONTEXTE

**CHANTIER TERMINÉ ?
IL RESTE UNE ÉTAPE CRUCIALE :**



LE DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL DÉFINITIF (DGD)



**C'EST LUI QUI FIXE
DÉFINITIVEMENT
LES SOMMES DUES**





LE DGD

C'EST QUOI ?

LE DGD RÉSUME :

- ✓ **LES TRAVAUX RÉALISÉS**
- ✓ **LES PAIEMENTS DÉJÀ FAITS**
- ✓ **LES RETENUES, PÉNALITÉS, RÉVISIONS**
- ✓ **LES ÉVENTUELLES RÉCLAMATIONS**

COMMENT ÇA SE PASSE ?



1

L'ENTREPRISE ENVOIE SON
PROJET DE DÉCOMPTÉ FINAL (PDF)



2

LE MAÎTRE D'OUVRAGE NOTIFIE
UN DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL (DG)



3

L'ENTREPRISE PEUT ALORS FAIRE
DES RÉSERVES (DANS UN DÉLAI DÉTERMINÉ !)



4

SINON...



LE DG DEVIENT **DÉFINITIF (DGD)**
AUTOMATIQUEMENT

LES ERREURS FRÉQUENTES

✗ CROIRE QU'UN ÉCHANGE INFORMEL SUFFIT

✗ NE PAS FORMALISER SES DÉSACCORDS

✗ LAISSER PASSER LES DÉLAIS



**CONSÉQUENCE :
PERTE DÉFINITIVE
DE VOS DROITS !**



LES BONS RÉFLEXES



✓ TOUJOURS RÉPONDRE AU
DG DANS LES DÉLAIS

✓ MOTIVER SES RÉSERVES
PAR ÉCRIT

✓ CONSERVER UNE
TRAÇABILITÉ COMPLÈTE

✓ SE FAIRE ACCOMPAGNER!





CONCLUSION



LE DGD N'EST PAS UNE FORMALITÉ :
C'EST UNE ÉTAPE STRATÉGIQUE



UNE ERREUR PEUT **VERROUILLER**
DÉFINITIVEMENT VOS DROITS



***AVEZ-VOUS DÉJÀ RENCONTRÉ
UN BLOCAGE À CETTE ÉTAPE ?***